<u>Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal</u> <u>du 05 septembre 2022 à 20h</u>

L'an deux mille vingt-deux, le 05 septembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Caudecoste dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DAILLEDOUZE, Maire.

La séance était publique. Date de la convocation : 30 août 2022.

Etaient présents les conseillers municipaux : Mmes, Béatrice GIANIN, Delphine MASSON, Sophie MIKULANIEC, Hélène MOLINIER, MM. Mathieu CHAPELET, François DAILLEDOUZE, Florent OUSTRIN, Damien ZAVA.

Mme Maryse LESPES a donné pouvoir à M. François DAILLDOUZE pour voter en son nom

M. Cédric DELPECH a donné pouvoir à m ; Florent OUSTRIN pour voter en son nom,

Etaient excusés : Mme Maryse LESPES et M. Cédric DELPECH.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Mathieu CHAPELET, Mme Pascale OUSTRAIN, secrétaire, a été nommée secrétaire auxiliaire.

Le compte-rendu de la réunion du 11 juillet 2022 est signé par les membres du Conseil Municipal.

Modification des statuts de Territoire d'Energie de Lot-et-Garonne (TE47), auprès des communes pour la maitrise des infrastructures de communications électroniques, et des redevances dues par les opérateurs de communications électroniques

M. Le Maire expose le projet de modification des statuts de Territoire d'Energie de Lot-et-Garonne,

L'action de TE 47s'est progressivement renforcée ces dernières années pour accompagner :

- la rénovation énergétique du bâti des communes,
- le syndicat d'Energie de Gironde a structuré avec la Banque des territoires un plan d'accompagnement au financement des travaux par les communes, pouvant aller jusqu'à une prise en charge des travaux par le syndicat, Pour envisager une action similaire, TE 47 doit compléter ses statuts.
- la constitution du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié), démarche de mutualisation du fond de plan entre les collectivités et les gestionnaires de réseaux pour être le réseau de référence pour les réponses aux DT et DICT, afin de réduire les dommages aux réseaux.

Pour: 15	Contre : 0	Abstention: 0

Admissions en non-valeur

M. le Maire explique les demandes d'admission en non-valeur des produits irrécouvrables par le Trésor Public.

- Il est accordé décharge au comptable de la somme de 258,40€ au compte 6542. (Somme due de 2021)
- Il est accordé décharge au comptable de la somme de 1 663,2€ au compte 6541 (Sommes de 2011 à 2020)

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à accepter les deux demandes du comptable

Pour: 15 Contre: U Abstention: U	Pour: 15	Connero			
----------------------------------	----------	---------	--	--	--

Prêts pour projet mairie, tiers lieux et logements

Monsieur le Maire présente la projection des solutions de financement du projet.

Monsieur le Maire est invité à contracter un prêt pour financer la réalisation des logements de la rue des Fîtes et de la place de Balgau :

- Montant du prêt : 150 000 €
- Déblocage des fonds sur 18 mois à compter du 15 septembre 2022
- Périodicité annuelle
- Première annuité décalée de 18 mois
- Nombre d'échéances : 15
- Taux d'intérêt annuel : inférieur à 2.81% annuel

Monsieur le Maire est invité à contracter un prêt pour financer la rénovation/accessibilité de la mairie et la création du tiers-lieu :

- Montant du prêt : 250 000 €
- Déblocage des fonds sur 18 mois à compter du 15 septembre 2022
- Périodicité annuelle
- Première annuité décalée de 18 mois
- Nombre d'échéances : 20
- Taux d'intérêt annuel : inférieur à 3.01% annuel

Les prêts de 150K€ sur 15 ans et un de 250K€ sur 20 ans ont été acceptés.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Création d'un emploi et modification du tableau des emplois.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services de la commune et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes, et...

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif de catégorie C, à temps complet de 35 heures hebdomadaire à compter du 15 septembre 2022 en raison du départ de la secrétaire générale. Un contrat de 3 ans, renouvelable ne pouvant excéder 6 ans.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide

- D'adopter les propositions de M. Le Maire,
- D'adopter le tableau des emplois ainsi proposé.
- SERVICE ADMINISTRATIF:

Emplois Grade			Temps	Ouvert	Pourvu	Vacant			
Secrétaire général des		Adjoint	administratif	principal	1 ^{ère}	Complet	1	0	1
services		classe							
Secrétaire	chargé	Adjoint	administratif	principal	1 ^{ère}	Complet	1	1	0
d'accueil		classe							
SECRETAIRE		Adjoint	administratif	principal	1 ^{ème}	Complet	1	0	1
ADMINISTRAT	TRIF	classe e	n CDD						

Responsable agence	Adjoint administratif principal 2ème	Non	1	1	0
postale communale	classe	complet			
TOTAL service administratif			4	2	2

SERVICE TECHNIQUE:

Emplois	Grade	Temps	Ouvert	Pourvu	Vacant
Responsable du service	Adjoint technique principal 2ème	Complet	1	1	0
technique	classe				
Agent polyvalent	Adjoint technique	Complet	1	1	0
TOTAL service technique		2	2	0	

SERVICE GROUPE SCOLAIRE:

Emplois	Grade	Temps	Ouvert	Pourvu	Vacant
Responsable du	Agent de maîtrise	Complet	1	1	0
restaurant scolaire					
Responsable du groupe	Agent spécialisé principal 2ème	Complet	1	1	0
scolaire	classe des écoles maternelles				
Agent des écoles	Adjoint technique principal 2ème	Complet	1	1	0
maternelles	classe				
Agent polyvalent Adjoint technique		Non	2	1	1
		complet			
Adjoint d'animation	Adjoint technique territorial	Non	1	1	0
		complet			
TOTAL service scolaire			6	5	1

Pour: 15	Contre : 0	Abstention : 0	
----------	------------	----------------	--

SIVU

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune.

M. Le Préfet a demandé la démission des délégués communaux, afin que du Président en poste du SIVU Chenil Fourrière de Caubeyres, puisse être congédié. Il a été demandé de réélire les délégués communaux pour pouvoir élire un nouveau Président pour le SIVU Chenil Fourrière de Caubeyres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer OUSTRIN Florent et DELPECH Cédric, délégués communaux auprès du SIVU Chenil Fourrière.

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Questions diverses:

Eglise - Clocher:

Les travaux de consolidation du clocher ont commencé ce lundi 05 septembre. Pose du matériel et des matériaux. Il va falloir enlever les tableaux du chemin de croix, ils risquent de tomber avec les vibrations des engins. Il faut protéger l'ange Michel des chutes de pierres, voir pour appeler l'expert de l'assurance pour qu'il prenne en charge les frais de protection. Également emballer les 3 tableaux qui ont été restaurés pour les préserver de la poussière.

Tennis:

Le terrain de tennis extérieur s'est fendu en deux. Il a été construit en 2013, voir l'assurance décennale ou directement l'assurance.

Balgau :

En 2023, nous devrions être invités par Balgau dans le cadre du jumelage. Les personnes désirant participer peuvent prévoir des déplacements durant la période du 14 juillet 2023. Une réunion de section jumelage est à prévoir.

750 ans de la Bastide :

SPR:

Suite à la demande de classement de la commune en SPR (Site Patrimonial Remarquable), M. Le Maire a été convoqué à Paris le jeudi 1^{er} septembre 2022 pour défendre notre Bastide. Notre commune a été retenue. Il va falloir attendre le décret, ensuite il y aura une enquête publique et préparer le cahier des charges pour les demandes de travaux à venir. 3 Plans ont été présentés, celui qui a été retenu, englobe les jardins, le lavoir, le bâtiment de l'école type Jules Ferry, maison bourgeoise, pavillon de chasse à Treilles...

Incivilités:

Cet été, la commune a subi plusieurs incivilités :

- Dégradation du lavoir,
- Porte d'entrée neuve du Foyer Beaujardin caillassée,
- Club house rugby: 3 effractions le temps de l'occupation par le Centre de Loisirs, les 2 premières, ils détenaient la clé, pour la dernière ils ont détérioré les serrures neuves, ils ont rentrés par une petite fenêtre non sécurisée. Nous allons sécurisé les fenêtres, les serrures ont été changées. Les gendarmes autorisent la mise en place de caméras.

La séance est levée à 23h.